



Déclaration de partenariat

Avranches, le 17 mars 2017

Un engagement commun au titre du patrimoine mondial

La Communautés de communes du Grand Chambord, Bien Unesco du Val de Loire, le Syndicat mixte du Pays de Saint-Malo et le Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, Bien Unesco du Mont-Saint-Michel souhaitent mettre en œuvre une coopération au titre de leurs engagements à protéger et mettre en valeur, la Valeur Universelle Exceptionnelle de leurs territoires.

Cette coopération fait suite à plusieurs rencontres entre les deux sites, organisées par l'Association des Biens français du patrimoine mondial. A ces occasions, les élus ont constaté un grand nombre d'enjeux partagés par les deux territoires notamment ceux en lien avec la co-visibilité d'un patrimoine exceptionnel qui attire chaque année des centaines de milliers de touristes.

Un premier projet en regard entre les deux sites

Pour initier cette coopération, ils ont choisi d'Ouvrir des chantiers – pilotes de mise en valeur de lieux belvédères, à la croisée d'un itinéraire touristique fréquenté et d'une perspective patrimoniale paysagère significative de la V.U.E. dans les lieux suivants :

Grand Chambord

- . La covisibilité du Val - rive gauche, commune de Montlivault / rive droite, commune de Cour-sur-Loire,

Baie du Mont Saint-michel

- . Avranches, Belvédère de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- . La covisibilité de Genêts au Mont-Saint-Michel,
- . Cancale, pointe du Grouin, covisibilité lointaine de la partie maritime de la Baie
- . Vieux-Viel, le Haut de la Patence, perspective sur les parties terrestres de la Baie

Principes

Les deux territoires ont choisi des sites emblématiques pour expérimenter une démarche de réappropriation des enjeux de l'inscription du bien à l'UNESCO autour d'une approche qui se veut résolument participative et qui permettra de :

. **Révéler l'exception** de la valeur Unesco et répondre, en concertation avec l'Etat, aux enjeux internationaux de conservation de lieux emblématiques de la «Mémoire de l'humanité »,

. **Faire de la valeur Unesco, une ressource** pour un développement durable territorial,

. **Construire des démarches innovantes, en mutualisant** les méthodes de diagnostic, de concertation, de conception et de réalisation de projet,

. **Partager les résultats avec l'ensemble des collectivités** concernées par les deux Biens Unesco et favoriser le transfert de méthode et d'expérience.

. **Favoriser l'appropriation par la population** des enjeux d'inscription au patrimoine mondial, et ré-enchanter le rapport au territoire.

Pour le Grand Chambord, ce projet préfigurera l'élaboration, dans le cadre du PLUI, d'une OAP Patrimoine Mondial,

Pour les syndicats du Pays de Saint Malo et du Pays de la baie du Mont Saint Michel, ce projet contribuera à l'écriture du plan de gestion du site Unesco.

Objectifs

Une méthode participative de projet

. Enrichir le diagnostic historique et paysager de la V.U.E. avec celui de la mémoire et la perception, collective et individuelle des lieux,

. Faire projet en conciliant les attentes des acteurs, les habitants et les visiteurs, en matière de fréquentation et de mise en valeur, d'entretien et d'amélioration de leur cadre de vie.

Une communication culturelle :

. Témoigner de l'expérience vécue par les deux sites en coproduisant un film documentaire,

. Valoriser les projets réalisés en mutualisant les supports de communication.

Des expérimentations communes

. Réaliser simultanément des projets fondés sur un partage de méthode,

. Organiser ensemble des ateliers de restitution et de partage des conclusions

Moyens

Un accord de coopération interterritoriale Leader associant :

. Les groupes d'action locale :

- GAL Val de Loire – Chambord,
- GAL du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- GAL du Pays de Saint-Malo

. Les collectivités territoriales et leurs partenaires :

Val de Loire

- La Communauté de communes Grand Chambord,
- Le Syndicat mixte Mission Val de Loire patrimoine mondial

Baie du Mont Saint-Michel

- Le syndicat mixte du Pays de Saint Malo,
- Le syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel,
- Le pôle d'équilibre territorial rural de Saint Malo,

Les termes de l'accord de coopération seront proposés en juin 2017 pour avis et validation auprès des assemblées délibérantes des instances concernées.

Une coopération qui peut s'élargir aux collectivités partenaires au sein des Groupements d'Actions Locales

Ce partenariat pourra être étendu aux EPCI partenaires des deux GAL, sous réserve de partager les principes énoncés, les objectifs et la méthode.

Pour le Grand Chambord :

- La Communauté d'agglomération de Blois,
- La Communauté de communes Beauce Val de Loire

Pour la Baie du Mont Saint michel :

- La Communauté d'agglomération d'Avranches ?
- La Communauté de communes de Saint Malo ?

Envoyé en préfecture le 06/04/2017

Reçu en préfecture le 06/04/2017

Affiché le



ID : 041-244100798-20170403-041_016_2017-DE